

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

15 Novembre 1890.—No 42

LA CHASSE AU MILLION

(SUITE)

Cette fois, l'ivrogne sourit béatement, fit claquer sa langue et s'assit pendant que Jack taillait une large tranche de venaison qu'il posa devant son invité dont les yeux pétillaient.

Le souper commença. Une heure après, ils étaient encore assis en face l'un de l'autre, ne mangeant plus, mais buvant à petits coups, fumant et causant. Le whisky avait produit l'effet que s'en était promis l'aventurier.

Son invité, qu'il n'appela plus que Caleb tout court, serrait avec un attendrissement l'ivrogne ému, la main de son cher Famine et lui racontait, d'une voix pâteuse, tout ce que celui-ci désirait savoir, l'histoire de la société John Schmith devenu William Pickpock, propriétaire du placer de diamants après avoir été le riche fabricant chez lequel Caleb qui, lui aussi, avait cru devoir changer, et pour cause, d'état civil, avait joué le rôle de l'archange que l'on sait.

Si l'histoire n'était parfaitement honorable ni pour le pieux William, ni pour son archange, elle présentait tous les caractères de véracité nécessaires pour démontrer à Famine qu'en sortant de la fabrique des exquisitos pour s'engager au service de John Schmith, il n'avait fait que changer de caverne de voleurs et que, certainement, il ne ferait pas plus fortune en Afrique, comme ramasseur de pierres précieuses, qu'à Philadelphie en collectionnant les bouts de cigare tombés sur les trottoirs ou dans les ruisseaux.

Obligé de fuir d'Amérique à la suite d'une faillite frauduleuse, à laquelle il avait gagné quelques deux cent mille dollars, réfugié à Londres d'abord, puis à Paris, puis à Amsterdam où, pour la première fois, il avait entendu parler des diamants du Cap, mais toujours poursuivi et découvert par les détectives lancés à ses trousses par ses créanciers et sous le coup d'une demande d'extradition, William, devenu successivement Patrick Sullivan, Damiri, Sokolief, sir Arthur Monbory n'avait pas hésité à s'embarquer clandestinement pour le Cap où la première personne qu'il eut, en débarquant, le désagrément de rencontrer, fut ce même Caleb qui, poursuivi pour faux en écriture, avait jugé à propos de mettre entre lui et la potence à laquelle il avait droit, toute la largeur de l'Océan.

Au Cap, où il avait transporté sa pauvre gracieuse personne, Caleb avait oublié de porter la fortune. Après avoir bu ce qu'il avait volé, il se trouvait aussi dépourvu que la cigale quand la bise fut venue, et réduit pour vivre à l'humble état de commissionnaire. L'arrivée de son ex-complice fut pour lui un coup du sort, il s'attacha à sa personne, menaçant de le dénoncer, l'effraya si bien que, pour s'en défaire, Wilson lui offrit de l'employer aux placers où il lui ferait une superbe position. Mais Caleb n'était pas homme à se contenter de promesses en l'air. Bon gré mal gré, William avait dû l'habiller de pied en cap, lui donner de l'argent, le reconnaître comme son beau-frère sous le nom de Adamson et l'établir dans son logement.

Le banquier avait bien essayé de tromper la surveillance de ce gardien dangereux et était même parvenu après l'avoir fortement grié, à l'enfermer sous clef pendant que lui-même partait avec un convoi pour le Transvaal; mais Caleb en s'éveillant, avait sauté par la fenêtre, loué pour quelques heures un bon cheval, et s'était mis à la poursuite des

émigrants qu'il avait rejoints deux jours après.

Du reste, il n'avait adressé aucun reproche à son cher beau-frère, l'avait, au contraire, embrassé avec effusion, s'était rétabli dans son chariot et ne l'avait plus quitté jusqu'à l'arrivée au camp dans lequel Jack le retrouva faisant les fonctions d'intendant général.

En racontant cela l'ivrogne riait à se tordre de son habileté dans toutes ces circonstances. A présent, il tenait le beau-frère et ne le laisserait pas échapper, car, dans l'acte de concession faite par la maison Phiel à la société John Schmith et Cie il n'avait eu soin de se faire reconnaître comme un des contractants.

—Les affaires marchent bien, ajouta-t-il, seulement c'est un chien de pays, dans lequel nous ne sommes heureusement pas pour longtemps.

—Comment, pas pour longtemps ? fit Jack.

Caleb prit un air fier : « nous faut à chacun un million de dollars, nous se renversant sur son banc, nous en avons six millions encore. Quand les lions seront en caisse, tu nous feras comme nous avons déjà fait, avec cette différence qu'avant de nous séparer nous partagerons, puis chacun filera avec sa part.

—Et les autres associés ?

—Ils iront rejoindre ceux de la fabrique d'exquisitos, ricana l'ivrogne.

—De même que les employés ayant part aux bénéfices, sans doute, reprit Jack en riant à son tour, ou du moins en faisant semblant de rire.

—Tu es moins bête que tu en as l'air, répondit Caleb essayant de reprendre son aplomb; nous leur laisserons le claim à exploiter quand il n'y aura plus rien à gratter.

—Après leur avoir payé leurs gages ?

—En papier sur la banque de Vas-y-voir. Tu comprends, c'est leur affaire, leurs papiers seront en règle. Toi, je te prendrai pour domestique et tu me verseras du whisky. Allons, donne, j'ai soif.

Famine lui versa une rasade.

—A ta santé, fit Caleb en lavalant d'un seul coup, ce qui lui fit sortir les yeux de la tête.

Son compagnon pensa que le moment était arrivé de porter un coup décisif.

—Fin comme tu es, dit-il, tu dois bien avoir pris tes précautions d'avance, dit-il, et fait la provision particulière de diamants.

—Et ; eh ! tu es trop curieux, petit, et tu ne me feras pas dire où je les cache.

—Dans ta poche, parbleu !

—Pas si bête.

—Dans ta cabane

—Certes non.

—Tu les enteres au pied d'un arbre.

—Eh ! eh ! on va à la chasse quelquefois.

—Curieux, donne-moi à boire, Jack obéit.

Cette fois Caleb roula sous la table et y resta ronflant comme une brute qu'il était.

—C'est bon, se dit Jack, qui avait eu soin de conserver son sang-froid, je suis dans une caverne de voleurs bien décidés à me faire travailler pour ensuite ne pas me payer. Ah ! mes agneaux, vous vous mettez le doigt dans l'œil, à présent que me voilà averti, je ferai ma part, vous pouvez compter là-dessus.

Restait à savoir le moyen; il plongea sa tête dans ses mains pour le chercher, mais ne réussit pas à le trouver.

—Bah ! se dit-il, j'aurai le temps, dormons ; et, s'étendant sur une botte de foin, il ne tarda pas à se plonger dans le pays des rêves.

(A suivre)

LE PROGRAMME DES CATHOLIQUES ITALIENS

L'Observatore Romano publie, sous ce titre : « Notre programme » la note suivante, dont une dépêche de Rome adressée à l'Univers a déjà parlé :

« Nous commençons aujourd'hui à répondre à la première demande qui nous a été faite : « Quel est le programme des catholiques italiens ? »

« Ce programme est simple et clair, parce qu'il peut se résumer et se condenser dans les propositions suivantes :

« 1^o Replacer le Pape dans la condition réclamée par sa dignité, son autorité, sa liberté et son indépendance ;

« 2^o. Cette condition ne saurait être établie que par une souveraineté civile, réelle et effective.

« 3^o. Cette souveraineté réelle ne saurait exister que le jour où le Pape aura un territoire propre, un peuple propre et un gouvernement propre.

« 4^o. Remettre au jugement suprême du Pape, unique juge légitime et compétent de ce qui peut être nécessaire et utile à l'Eglise et à la liberté, la fixation de la mode et de l'étendue de cette souveraineté.

« 5^o. Harmoniser et combiner la souveraineté civile du Pape avec un régime politique et organique définitif de l'Italie, qui soit conforme à son génie national, à ses traditions historiques, à ses conditions topographiques, internationales, économiques et financières spéciales.

« 6^o Retenir des faits accomplis et des circonstances présentes tout ce qui a été fait d'utile et de bon, en tenant un juste compte des besoins sociaux qui se sont fait sentir, des intérêts politiques qu'on ne saurait méconnaître et des aspirations nationales auxquelles on doit satisfaction.

« 7^o Réorganiser la représentation nationale pour en faire le résultat des délégations légales de toutes les classes sociales, qui concourent au gouvernement de la nation avec l'autorité sociale émanant de Dieu et concrétisée en vertu des titres et selon les modes déterminés par le droit naturel et admis et reconnus par le droit international.

« 8^o Coordonner les libertés politiques raisonnables avec le respect dû à la religion de la presque totalité des Italiens, et avec les institutions politiques nationales et les rapports internationaux avec les autres gouvernements et nations.

« 9^o Instituer un système d'impôt, équitablement réparti sur tout produit de rente privée et de richesse publique, en déterminant les impôts quant à leur quotité et leur perception, d'après la nécessité et l'utilité des services publics, toujours par des lois d'impôts établies d'accord avec l'autorité sociale et la représentation nationale.

« 10^o Laisser la plus grande autonomie administrative possible aux provinces et aux communes, sans affaiblir les liens qui doivent rattacher ces corps spéciaux à l'autorité sociale et au gouvernement central.

« 11^o Maintenir la nation et le gouvernement en bonnes et cordiales relations avec toutes les autres puissances de l'Europe, afin qu'ils ne soient pas isolés diplomatiquement, mais qu'ils restent politiquement libres et indépendants de tous et en tout.

« Voilà dans ses principaux points le programme politique des catholiques italiens, programme que nous n'avons par formulé selon nos opinions personnelles, mais qui, nous pouvons l'assurer en toute vérité et en toute conscience, a été étudié et élaboré dans plusieurs conférences et entre catholiques habitant différentes parties de l'Italie.

« Nous ne voulons pas dire qu'il soit complet, parfait et immuable, surtout en ce qui concerne les arrangements secondaires et les questions subsidiaires.

En substance il contient, nous le répétons, les idées politiques et les concepts administratifs de ceux des catholiques italiens qui jusqu'à présent ont été, ou tournés en ridicule ou opprimés, parce qu'ils étaient mal appréciés et trop peu connus. »

LE TRIOMPHE DE M. DE MOLTKE

M. de Bismarck a dû bien souffrir ces jours derniers ! Les hommages exceptionnels rendus à M. de Moltke ont dû raviver sa blessure, et lui faire sentir, tout comme au lendemain de sa chute l'amertume de sa disgrâce. Le bras était à l'honneur, et la tête n'y était pas ! Nous avons déjà touché d'un mot ce point. On a célébré dans le maréchal nonagénaire l'artisan de l'unité, de la grandeur allemande ; et de l'homme qui les a faites (on peut le dire) il n'a même pas été question. Cet homme n'a point paru ; l'on eût dit qu'il n'existait pas. Au contre-maître tous les éloges ; nul compliment à l'adresse de l'architecte. Qui donc cependant a conçu, a voulu tout ce qui s'est exécuté ; qui a préparé la lutte, a décidé la guerre, a profité de la victoire ? Quel est le Prussien, s'il fallait recommencer toute l'œuvre en se passant ou du feld-maréchal ou du grand chancelier, qui hésiterait à écarter M. de Moltke pour garder M. de Bismarck ? Quel est le Français, si l'on pouvait revenir d'un quart de siècle en arrière qui n'aimerait mieux voir en face de son pays le général sans le ministre que le ministre sans le général ? Grand homme d'Etat prussien, de Bismarck a montré en politique étrangère de la profondeur, de la clairvoyance, de la décision dans ses calculs. Habile professeur de guerre, M. de Moltke a eu la chance que rien ne soit venu contre-carrer ses plans bien dressés. Oui la chance ! Car enfin, il ne faut pas, il ne faut jamais oublier le mot dit en plein Reichstag, l'avoué fait il ya trois ans, par le prince de Bismarck : Notre succès dans la guerre contre la France n'a été qu'un heureux accident, ein Zufall.

La « grandeur déchu », comme s'appelle lui-même aujourd'hui l'ex-chancelier de l'empire, doit trouver en voyant les hommages rendus à M. de Moltke cette parole plus juste que jamais. M. de Bismarck doit se dire en outre, que si M. de Moltke n'était encore qu'un septuagénaire capable de vouloir exercer une influence sur Guillaume II, M. de Moltke ne serait point, à l'heure qu'il est, plus en faveur auprès du maître que M. de Bismarck. C'est bien possible.

Qu'on ne s'y trompe point surtout ! Nous ne songeons pas le moins du monde à nous apitoyer sur le sort de l'ex-chancelier de fer. Au contraire sa disgrâce, son éloignement et tout ce qui peut arriver de pénible à l'homme politique, nous cause une certaine satisfaction.

Et puis, est-il donc tant à plaindre ? Est-ce, après tout un si grand malheur pour lui de n'avoir plus l'oreille de Guillaume II ?

PIERRE VEUILLOT.

CHOSSES LITTÉRAIRES

MAURICE BARRÈS, PHILOSOPHE (1)

Tout aussi bien j'aurais pu intituler cet article : Maurice Barrès député de Nancy ou Maurice Barrès boulangiste ou même encore Maurice Barrès décadent converti. Mais aucune de ces qualifications ne rend bien l'essence d'esprit, n'indique d'une façon précise la dominante du caractère de M. Barrès dont il est opportun de parler, puisqu'il devient quelqu'un. Je craindrais, si je l'appelais décadent, qu'il ne s'irritât contre cette injustice, lui qui s'est défendu toujours et avec tant de force, de rechercher par goût la phrase inintelligible et prétentieuse du décadent. Il me semble, au contraire, qu'en le décorant du titre de philosophe, je dois combler ses chers désirs, et de plus, donner raison à ceux qui ne connaissent pas son genre de vision.

Maurice Barrès, philosophe ! Pour la plupart des hommes ce vocable évoque aussitôt des idées de figure rébarbative, de gravité, d'austérité. La superstition, qui interdit au philosophe de ressembler à tout le monde, lui interdit aussi des allures trop agréables et trop souriantes. Tout au plus de semblables allures lui

sont-elles permises en son particulier le plus étroit, à condition que sa renommée n'y perde rien. C'est ainsi que Schopenhauer, le propagateur du pessimisme, était entre ses amis ce que le vulgaire appelle un bon vivant. Il buvait sec, appréciait les bonnes pipes et les bonnes histoires. Mais les éclats de sa lourde gaieté allemande étouffaient derrière les rideaux tirés, à travers les épaisses tentures. En présence de ses concitoyens, le Schopenhauer d'apparat reprenait une mine décente et lugubre, une tristesse de triste enterrement. Il maintenait l'honneur de la philosophie.

Les philosophes estiment cet honneur très haut. On sait de reste d'ailleurs par Molière et par l'expérience de tous les jours, que les autres professions sous ce rapport, et même les autres métiers ne le cèdent en rien à la philosophie ; que les maîtres d'armes, les maîtres à danser, les professeurs de billard et les professeurs de coupe sont mal disposés à connaître la suprématie des philosophes. Mais ces derniers font valoir le sublime de leurs occupations qui tiennent leur esprit continuellement sur les hauteurs, continuellement au milieu des éclairs et des tonnerres comme Moïse sur le mont Sinai. Des injures des baladins ils ont peu de souci. Au surplus ce n'est point à ces hommes-là qu'ils s'adressent. Le spirituel non le matériel est leur domaine. Que leur importent les dédains ou l'hostilité de la foule ? Ils travaillent, ils pensent pour une rare élite. Volontiers ils diraient modifiant à peine la phrase fameuse de feu Bertin, de l'ancien Journal des Débats : J'écris mon livre pour trois cents personnes en Europe !

Ce superbe mépris s'étend aux rêveurs et aux poètes, particulièrement aux poètes qui prétendent faire en même temps de la philosophie. Une telle prétention paraît aux philosophes chose abominable autant que ridicule. A vrai dire les poètes, je parle des plus grands, donnent un peu raison à leurs adversaires. Imaginez donc quelle philosophie on tirerait des œuvres de Lamartine et de Victor Hugo, quel mélange de formules confuses, de doctrines monstrueuses, d'impossibilités radicales, de graves absurdités ! Choisissez au surplus tel poète qu'il vous plaira, le plus enclin à l'esprit philosophique que vous pourrez découvrir, je défie qu'il s'entende jamais très bien avec un véritable philosophe. Concevez-vous Royer-Collard se promenant bras dessus bras dessous avec Alfred de Vigny, tous deux causant de bonne amitié et discutant les problèmes des Poésies philosophiques ? Pour ma part, j'avoue que je ne conçois pas du tout cet entretien.

A l'égard des poètes fantasistes, des simples rêveurs, les philosophes témoignent moins de colère. Une douce et hautaine indulgence, voilà tout ce que méritent ces amoureux d'étoiles, ces cavaliers éternels d'impossibles chimères, ces fous inoffensifs. Inoffensifs en effet, et c'est bien pour cela qu'on leur jette l'indulgence comme on jette l'aumône à une pauvre enfant. Ils ignorent les longues rancunes et les morsures envenimées ; ils ne portent aucun stylet sous leur manteau, ils ne font jamais partie des embuscades au coin des rues. Mais que sont leurs vagues aspirations voilées leurs tourments et leur mélancolie, auprès des sujets de méditation qu'abondent les philosophes, auprès des questions les plus élevées de la morale et de la métaphysique. Car c'est là où ces messieurs triomphent à bon marché, là où ils écrasent de leur poids formidable les ténéraires qui voudraient prendre la mesure de leur taille. La destinée de l'homme ! la préparation à la mort ! quel moyen de comprendre et de goûter la fantaisie, lorsque ces penseurs importants vous hantent et vous pénètrent tout entier.

Mais les philosophes en sont-ils vraiment pénétrés ? Et quand ils le seraient, peuvent-ils, mieux que tout autre, offrir à nos impatiences une solution ? Après avoir quitté la religion catholique, en quête d'une doctrine qui pût en tenir lieu et d'un point fixe où rattacher son esprit, Trédore Jouffroy entendit avec une joie vive le philosophe Cousin

annoncer qu'il expliquerait dans son cours les fonctions de l'âme et le rôle de la vie humaine. Le philosophe Cousin n'eut pas d'auditeur plus assidu, plus religieusement attentif que Jouffroy. Et dès les premières leçons, Jouffroy reconut que le sujet n'était même pas effleuré, que loin de lui proposer une doctrine claire et reposante, on se bornait à d'ingénieuses dissertations, à des aperçus fuyants, on évitait de poser les termes du problème, on voulait avant tout esquiver une rencontre, détourner une franche explication. Dans ses Mélanges Jouffroy raconte cet épisode avec l'accent de profonde et sincère douleur d'un jeune homme qui voit sombrer ses espérances et sa foi intellectuelle. Il n'en coûte guère aux philosophes de se décerner à eux-mêmes des louanges pompeuses et de faire de magnifiques promesses. Quand il s'agit de les tenir, combien se dérobent à la manière de Cousin !

Mais la foule, que soi-disant ils méprisent et que pourtant ils courtisent, se laisse piquer à leurs grands gestes et à leurs vanteries. Tous les siècles des philosophes bâtissent leur renommée sur la crédulité complaisante et sur la bêtise des contemporains. De nos jours cependant la philosophie montre des signes de faiblesse et même de décadence. Les écoles allemandes et anglaises semblent se reposer des efforts qu'elles ont faits durant la première moitié du siècle. En France l'espèce des charlatans illustres, habiles à obtenir l'apothéose comme l'étais Victor Cousin, devient une espèce fossile.

La carrière politique avec moins de gêne et à plus court délai donne autant de profit. Il ne reste plus guère que des philosophes de la Revue des Deux-Mondes qui rêvent de substituer, mais en y mettant des formes polies et respectueuses, la philosophie à la religion. Il reste aussi M. Jules Simon, qui s'amuse à des théories bien étranges, et qui trouvait, l'autre jour, en faveur de l'éducation physique des lycéens, des arguments bien jolis et bien imprévus, à savoir : que l'étude de la boxe permettra à ces jeunes gens de donner « non plus des coups de poings brutaux, mais des coups de poings civilisés, scientifiques, allongés de la main d'un bachelier ». Enfin la philosophie compte une nouvelle recrue en la personne de M. Maurice Barrès.

Il pent à la rigueur passer pour une recrue brillante, mais je ne m'y fierais pas. C'est déjà une chose admirable que M. Barrès ait su concilier jusqu'à présent les éléments contradictoires d'un romancier, d'un journaliste, d'un homme politique et d'un philosophe, je ne dis pas d'un rêveur. A force de se brouiller et de s'agiter ensemble, ces éléments tumultueux finiront par produire un amalgame solide, où l'un des éléments annulera tous les autres. Et ce ne sera pas l'élément philosophie, ce sera l'élément philosophe, ce qui est fort différent. L'un est spéculatif, l'autre est pratique. Pratique et précis, voilà les tendances définitives où s'orientera l'esprit de M. Barrès. Il ne faut pas que les tentatives d'indépendance marquées dans Un homme libre donnent le change sur ce point important ; surtout, je le répète, il faut se garder d'y voir une disposition à la rêverie.

Rêveur, non, il ne l'est pas. Quand sa pensée s'échappe et vagabonde, elle revient toujours à une conclusion nette ; même en s'écartant par les sentes buissonnières, elle ne voyage pas sans but. Si j'avais à parler de l'homme politique chez M. Barrès, je montrerais le principe identique : atteindre une situation donnée, guidant sa double existence de littérateur et de candidat à la députation. Mais l'homme politique importe peu à mes lecteurs, encore moins à moi-même. Il me suffit d'indiquer combien cette intelligence est peu portée vers les choses qui manquent d'application positive, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de les apprécier comme une distraction très délicate, je dirais volontiers très aristocratique.

(A suivre)

AVIS.

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$1 payables d'avance.

L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la réduction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrérages, etc., doivent être adressées au soussigné.

M. Léger Bronscau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Hébert, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THIS CHAPAIS.

Directeur-propriétaire du "Courrier du Canada," Rue Beaudry, Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Canaux du St-Laurent - A. P. Bradley. Liquidation - A. J. Maxham & Co. Miroirs de fantaisie - A. Blanger. La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

CANADA

QUEBEC, 15 NOVEMBRE 1890

DANS UNE IMPASSE

M. Shehyn disait en 1885 : Si les recettes de la province ne sont que de \$3,000,000 et que nos dépenses ordinaires et extraordinaires soient de \$3,500,000, on comprendra de suite que cette opération continuée pendant quelques années, finira par nous conduire dans une impasse d'où on ne pourra sortir sans imposer aux contribuables des sacrifices dont ils pourront difficilement supporter le poids.

Ouvrons maintenant le discours budgétaire de M. Shehyn en 1890. Aux pages 36, 37 et 38, nous lisons ce qui suit :

J'estime les recettes de cet exercice (1890-91), à \$3,528,672.80, dont \$68,000 représentant celles à compte du capital, \$3,460,672.80 provenant du revenu ordinaire. Cette estimation est basée sur celle du dernier exercice, tout en tenant compte des changements qui peuvent se produire en plus ou en moins, sur certains articles.

Cette estimation a été faite avec le plus grand soin possible, et j'ai raison de croire que nous encaisserons le montant. (Discours sur le budget 1890, p. 36 et 37.)

Passons maintenant au chapitre de la dépense. J'évalue à \$4,877,828.24 le total des paiements de cet exercice. (Idem, p. 38.)

Il est très facile d'établir le déficit : Dépenses totales \$4,877,828.24 Recettes " " 3,528,672.80

Déficit \$1,349,155.44

Appliquons à cette situation les paroles de M. Shehyn à la dernière session, et disons :

Si les recettes de la province ne sont que de \$3,500,000 et que nos dépenses ordinaires et extraordinaires soient de \$4,877,828, on comprendra de suite que cette opération finira par nous conduire dans une impasse, etc.

C'est M. Shehyn lui-même qui se condamne par sa propre bouche.

Il ne saurait contredire ses doctrines d'alors par ses théories d'aujourd'hui.

UN TABLEAU DE M. SHEHYN

M. Shehyn disait le 14 avril 1885 dans un discours en réponse à M. Robertson :

Notre position est semblable à celle d'un particulier qui a un revenu de \$2,000, que ce soit pour un sujet ou pour un autre, il s'appauvrit d'année en année, et il arrive un temps où ses revenus sont dépassés d'avance et où il est obligé de remettre ses créanciers à une époque plus ou moins éloignée pour le règlement de leurs comptes ; mais s'il continue dans cette voie, il arrive une époque où son crédit est finalement épuisé etc. (Débats) 1885, p. 781.

Ce tableau peint par M. Shehyn en 1885, est surtout vrai en 1890.

Lorsque M. Shehyn parlait ainsi, en 1885, nous n'avions que \$18,000,000 de dette.

En 1890 nous en avons \$28,000,000.

En 1885 nous avions un budget en équilibre, comme le prouve le tableau E publié par M. Shehyn lui-même à la fin des comptes-publiés de 1889.

En 1890 nous sommes en face d'un déficit de \$300,000, d'après les propres budgets et les prévisions budgétaires de M. Shehyn.

En 1885 l'intérêt sur notre dette était de \$923,042.

En 1890 cet intérêt était de \$1,063,509.

Dn 1885 les dépenses n'étaient que \$2,936,733.

En 1890 elles sont de \$751,424 au moins.

Avec tous ces chiffres, n'est-il pas évident que le tableau esquissé par M. Shehyn en 1885 devrait être retouché par lui cette année avec des couleurs beaucoup plus sombres encore ?

PETITE GAZETTE

Dans un rapport qu'il a communiqué à l'honorable M. Langelier, secrétaire de la province, le commissaire de la police provinciale, l'honorable M. Chauveau, se plaint d'un manque général de discipline parmi les membres de la police provinciale.

M. le juge Chauveau attribue l'esprit d'indépendance qui règne parmi la force de police au fait que la nomination de chaque constable dépend du gouvernement et que cet employé s'autorise de l'influence que lui a valu sa nomination pour désobéir ou murmurer contre les ordres reçus.

Le commissaire de la police ne pourra, d'après M. le juge Chauveau, avoir l'autorité nécessaire sur ces hommes qu'en autant qu'ils sauront qu'il a le droit de nommer et de punir, de suspendre et de démettre.

législature Provinciale

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

L'Orateur prend le fauteuil à 3,15 heures. Quelques pétitions sont présentées. L'une d'elles, présentée par M. DeGrosbois, demande l'amalgamation des écoles de médecine de Laval et de Victoria. Elle est signée par les évêques Fabre, Moreau et Racine et par tous les professeurs, sauf trois.

MERCIER rappelle aux députés que mardi prochain est le dernier jour pour la présentation des pétitions pour le bills privés et le mardi suivant le dernier jour pour la présentation des bills publics.

Le comité d'agriculture et de colonisation rapporte qu'il a choisi M. Bernatchez comme président.

Les bills suivants sont présentés : Acte pour ajouter "de Villeneuve au nom de Joseph Grandbois.

Acte pour incorporer la société St-Jean-Baptiste de Waterloo.

Acte pour expliquer l'acte 46 Victoria chapitre 16 concernant les jurés.

Acte concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, criques, cours d'eau.

La chambre se forme en comité général sur le bill de M. Robidoux amendement la loi relative à l'Orateur de l'Assemblée législative.

M. ROCHON émet l'idée de nommer un député-orateur.

M. BLANCHET ne voit pas l'opportunité de créer cette nouvelle charge. La loi prévoit déjà, d'une manière satisfaisante au cas de maladie ou d'absence de l'Orateur.

M. DESMARAIS appuie fortement la proposition du député d'Ottawa. Il croit que le gouvernement devrait profiter de l'occasion que lui offre ce hill pour nommer un orateur suppléant.

M. Mercier dit que la suggestion mérite considération, qu'il en a pris note et qu'il l'examinera.

Le bill est rapporté avec un amendement. Le bill concernant l'enregistrement de certains titres portant création de substitution affectant, à cette fin, de biens immeubles, est renvoyé au comité de législation.

Le bill amendement les articles 420, 421, 422 et 424 du code municipal, touchant les fossés de ligne et travaux mitoyens, est renvoyé au comité du code municipal.

Les bills suivants ont été renvoyés au comité de législation. Relatif aux enquêtes par sténographie dans les causes civiles.

Fixant le taux d'intérêt payable aux institutions et corporations financières établies et incorporées en vertu des statuts et lois de la province de Québec ; Amendant l'article premier du code de procédure civile.

Les bills suivants ont été renvoyés au comité du Code municipal. Pour amender le Code municipal. Pour amender l'article 1070 du Code municipal.

Après discussion, le bill amendement les Statuts refondus de la province de Québec, concernant l'émission des permis d'occupations, certificats de vente ou billets de location des terres de la Couronne est renvoyé au comité de législation.

M. BELAND demande les documents concernant le travail des enfants dans l'industrie du tabac, le droit de vote à être accordé à certaines personnes, etc, et au sujet de la taxe de l'eau dans la cité de Montréal, et des amendements projetés à cet égard. Adopté.

La chambre s'ajourne à 5 heures.

Les démocrates auront une majorité des trois quarts des représentants à Washington.

Le Sénat sera républicain.

La constitution actuelle du Sénat est de 84 membres, dont 47 républicains et 37 démocrates. D'après le résultat de la victoire des démocrates aux dernières élections, et en tenant compte des quatre sénateurs républicains que les législatures des nouveaux Etats de l'Idaho et du Wyoming éliront dans quelques semaines, la force des partis au sénat sera, à la prochaine session du Congrès, de 46 républicains et 42 démocrates, ou à peu près. Il se pourrait cependant que, les démocrates gagnant toujours du terrain deviennent maîtres de cette chambre vers 1893 ou 1894. Les deux chambres se donneront alors la main, et la loi McKinley aura vécu, si toutefois elle n'est pas révoquée d'ici là.

BIRCHALL

Ses derniers moments

Le condamné est resté calme

Dernière entrevue avec sa femme

Adieux touchants

Détails lugubres de la pendaison

Le bourreau

Woodstock, 9,15 hrs a. m., 14.—Reginald Birchall a été pendu ce matin à 8,27 heures. Il est resté apparemment calme jusqu'à la fin et la voix de son aviseur spirituel le révd M. Wade qui l'exhortait à se préparer à la mort ne paraissait aucunement l'affecter. La nuit dernière a été bien émouvante pour les parents du condamné qui sont allés lui faire les derniers adieux.

Woodstock, 14, 10 hrs a. m. — Ce matin, avant l'exécution, des prières ont été dites pour Birchall et un service a eu lieu dans l'église anglicane.

Le condamné est resté calme pendant ces cérémonies. Toute la journée d'hier, il a eu par moment des crises nerveuses suivies de moments de réjouissance pendant lesquels il riait et chantait comme un insensé. Birchall a fait cadeau au député shérif d'une photographie de sa personne, et portant sa signature. Après le départ de M. Perry, madame Birchall et sa sœur madame W. Jones ont été introduites auprès du prisonnier. Cette dernière n'est restée dans la cellule que 15 minutes.

Les adieux au condamné

ont été des plus touchants. La femme de Birchall resta seule avec son mari car le gardien eut la délicatesse de se retirer à l'écart de l'autre extrémité de la cellule.

La malheureuse femme malgré tous les efforts qu'elle fit pour contenir ses sanglots versa d'abondantes larmes dès le début de l'entretien, puis se mit à sangloter et à gémir sur son malheur et sur celui de son mari. Ce dernier réussit à garder son sang-froid pendant quelques instants et s'efforça de consoler sa femme par de tendres caresses. La pauvre femme fit preuve, en cette circonstance, d'un courage au-dessus de son sexe.

L'entretien entre les deux époux a duré une heure.

L'aviseur spirituel du prisonnier le révd M. Wade, déclara que Birchall réclamait les quelques heures qui lui restaient à vivre pour se préparer à la mort. L'entrevue avec sa femme a beaucoup affecté le condamné à mort, qui, cependant, reprit le stoïcisme dont il a fait preuve dans tout le cours de sa détention et appela sur ses lèvres un sourire froid au moment où sa femme le quittait pour toujours. Après leur séparation Birchall fut docile comme un enfant aux conseils du ministre.

Il se mit au lit et essaya de dormir, mais il n'y put réussir. Il se leva et s'assit. Il commença à se moquer des gardiens tout en écoutant les paroles de M. Wade.

A 6 heures le prisonnier qui s'était de nouveau couché pour quelques minutes se leva de nouveau et se revêtit d'une chemise blanche et d'un habit noir avec manchettes et col noirs, de gants blancs et de bas de soie. M. Wade pria avec ferveur lorsque le bourreau entra. Celui-ci se nomme Rattley, de Toronto, et n'est pas à son coup d'essai. C'est lui qui a exécuté Kane, Smith et Davis. Son véritable nom est Radelive. Birchall qui avait eu occasion de le voir durant la journée, lui fit une cordiale réception. Le bourreau essaya d'engager la conversation ; mais Birchall resta muet.

Il était alors 7,30 heures, et pas moins 50 journalistes avaient été admis dans la co de la prison. Des centaines de personnes, combraient les rues au alentours. Environ 200 personnes ont été admises à voir se dérouler la dernière scène du drame.

Le bourreau portait le costume suivant : juste-au-corps noir, pantalons gris, chapeau mou à larges bords. Il fit son entrée sur le préau, quelques minutes avant 8 heures, fumant indifféremment sa pipe et portant dans ses mains une corde enroulée.

L'échafaud

L'échafaud avait été érigé en face de cinq fenêtres de la prison dans l'angle nord-est de la cour ouest. La fenêtre de la cellule de Birchall se trouvait la plus rapprochée du gibet. Les spectateurs jetaient des regards curieux vers cette fenêtre dans l'espérance de voir le condamné, mais sans succès.

Les préparatifs de l'exécution

Aidé de cinq ou six constables, le bourreau mit dix minutes à ajuster la corde aux poulies. Le poids de 350 livres fut attaché à une des extrémités de la corde et resta suspendu contre le mur nord, entre les deux colonnes de la potence. Comme le prisonnier n'a que 5 pieds et quelques pouces de haut, on a disposé de façon à ce qu'il fasse une chute d'environ cinq pieds. Le Dr Chamberlain, surintendant de la prison, se tenait à côté de l'exécuteur des hautes œuvres pour surveiller les préparatifs, lui faisant des questions minutieuses sur tous les détails.

La foule cependant grossissait toujours ; le soleil était de plus en plus brillant faisant fondre sur le sol la gelée du matin. Le médecin était arrivé depuis 8,15 heures, quand un détachement de constables fit son apparition dans la cour afin de tenir la foule en respect. Les nombreux curieux étaient rangés en demi-cercle en face de l'échafaud. Le bourreau rentra dans le cachot pendant que le docteur Chamberlain se chargeait lui-même de la surveillance de la corde.

Le peuple était accouru en foule en dehors des murs et un grand nombre d'hommes étaient perchés sur les branches des arbres qui bordent les rues afin d'être témoins du sinistre spectacle.

A 8,24 heures, la voix du Rév. diacre Wade se fit entendre. Le ministre faisait à haute voix les dernières prières dans l'intérieur de la prison. Le funèbre cortège s'était mis en marche.

Avant le moment fatal

Un silence de mort régnait partout. Le terrible moment allait arriver. L'émotion la plus vive se lisait sur toutes les figures. Les regards étaient braqués dans la direction de la porte et une seconde après le ministre Wade revêtu des habits de son ordre et lisant à haute voix les prières mortuaires, apparut soudain. Derrière lui, le Dr Rice, puis

Birchall les bras liés avec une courroie. A la droite du condamné marchait M. Arthur Leatham, son ami de collège, et à sa gauche le jeune M. Camaron, son gardien de jour.

Attitude du condamné

Le condamné marchait d'un pas ferme, les yeux fixés devant lui, la figure calme, stoïque, conservant la même fermeté de regard qu'on a remarquée chez lui dans tout le cours de son procès.

Son courage ne s'est pas un seul instant démenti, et, chose assez rare, les assistants n'ont pas eu besoin de le soutenir. Derrière lui le géolier Cameron et son gardien de nuit, Midgeley, marchait à tête basse. Venait ensuite le bourreau vêtu d'un habit confectionné à la prince Albert, la figure nette, cheveux séparés au milieu de la tête.

Le cortège fit halte à quelques pieds du gibet. Birchall était alors en tête du cortège. Il leva les yeux et les tint fixés vers l'instrument sur son exécution pendant que son aviseur spirituel continuait les prières mortuaires.

Son courage fit impression sur la foule ; les spectateurs firent à haute voix la remarque que Birchall paraissait aussi dispos que jamais, aussi frais que s'il avait bien dormi et déjeuné. Comme matière de fait, le prisonnier n'avait pas fermé l'œil durant toute la nuit et n'avait pris aucune subsistance. Son habit noir, son col et sa cravate blanche, bref, tout son funèbre costume, faisait ressortir la pâleur de sa figure. Ses moustaches et ses cheveux étaient en parfait ordre.

M. Wade termina les prières par l'oraison dominicale, puis il pressa le prisonnier sur sa poitrine et l'embrassa affectueusement. M. Leatham fit la même chose.

L'exécution

Le bourreau saisit Birchall par le bras et tous deux se placèrent sous la corde. Le condamné se tourna vers la foule dans l'attitude d'un soldat sur le champ de parade. Pas un muscle de sa figure ne subit la moindre altération ; ses lèvres n'étaient pas comprimées ce qui fit croire à la foule qu'il souriait. Il avait une apparence sereine et même son regard semblait moqueur. Les derniers préparatifs qui consistaient à ajuster la corde et le bonnet noir furent terminés en quelques secondes. L'exécuteur tenait la main à Birchall, celui-ci la prit et la serra cordialement. Pendant ce temps-là, M. Wade récitait l'oraison dominicale. Une minute après, le bourreau avait mis les poids de 350 livres dans la position voulue.

Birchall fut alors lancé dans l'espace. Il était alors 8,27 heures. Juste à ce moment, le ministre prononça ces paroles de l'oraison dominicale "pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons." Au moment où le corps tombait dans le vide, la plupart des spectateurs ont consulté leurs montres pour constater l'heure juste de l'exécution.

Une fois pendu, le corps se mit à tourner et le bourreau essaya de le tenir immobile, mais de façon à ce que la figure de l'exécuté fut maintenue en face du mur. Mais il ne put réussir. Le cadavre continua le même mouvement de rotation, secoué des pieds à la tête par de violentes contorsions.

Il était évident que l'exécution avait été bien faite. La corde n'a pas lâissé de plaie au-dessous de l'oreille gauche.

Les médecins se tenaient auprès, surveillant attentivement. Les contorsions ont duré environ trois minutes et demie. M. Wade, M. Leatham et M. Perry, le député-shérif, pleuraient à chaudes larmes. La foule fit un mouvement pour se rapprocher de l'échafaud mais les constables réussirent à l'en éloigner.

Examen post mortem

Le résultat de l'examen post mortem constate que la colonne vertébrale a été brisée instantanément et que Birchall n'a pas dû souffrir.

A 10 heures ce matin les détails de l'exécution n'étaient pas encore connus de madame Birchall, qui dormait alors sous l'influence de l'opium au "Commercial Hotel." Madame W. Jones a appris la nouvelle immédiatement après l'arrivée de M. Leatham à l'hôtel.

Les deux femmes partirent pour l'Angleterre. La date de leur départ n'est pas encore connue.

La compagnie télégraphique de C. P. R., avait installé dans la cour de la prison deux télégraphistes avec les instruments nécessaires. A la minute précise de l'exécution la nouvelle fut transmise dans le monde entier.

Trois minutes après l'exécution la nouvelle était affichée sur le tableau à la porte de l'éditeur d'un journal de Londres.

On a constaté par l'enquête post mortem que la mort avait été causée par la strangulation. Le jury a rendu le verdict ordinaire en pareil cas.

Plus récent par le G. N. W.

Woodstock, 14, 2 hrs. p. m.

Les officiers de la prison et le Dr Chamberlain sont d'opinion que l'exécution a été bien faite. Le Dr Chamberlain dit qu'il n'a jamais vu une exécution faite avec autant d'habileté et de succès. Il est d'opinion que Birchall a cessé de vivre trois secondes après avoir été lancé au bout de la corde. Le corps sera inhumé dans la cour de la prison, mais les officiers refusent de divulguer l'endroit précis.

L'exécution a failli être retardée parce que le bourreau, à qui on avait refusé l'entrée de la prison, menaçait de retourner à Toronto et de laisser à un amateur le soin de faire son ouvrage. On se demande, le cas échéant, si l'exécution aurait été retardée ou bien si le shérif se serait chargé d'expédier la besogne.

Birchall laisse quelque chose à sa veuve. Outre un héritage qu'il attend au printemps, il lui a légué les \$1,500, prix de la vente de son autobiographie au Mail de Toronto, \$150 que lui a payé un museum de Toronto en échange de l'habit qu'il portait le 17 février, le jour du meurtre. De plus il lui laisse la propriété exclusive de la confection d'un buste de sa personne qui sera exhibé dans un museum.

Avant de mourir Birchall a cru devoir laisser certains souvenirs à ses amis. Entre autres choses, il a fait cadeau d'un crayon d'or au fils de Midgeley et a donné instruction en Angleterre afin de faire parvenir au vieux soldat, son ami, une épée. Les adieux entre M. Midgeley et le condamné ont été fort touchants.

Birchall a laissé à ses gardiens un document dans lequel il proteste de son innocence et déclare que si après sa mort, les journaux prétendent qu'il est coupable du meurtre de Benwell directement ou indirectement, ils seront dans l'erreur.

AFFAIRES DE L'UNIVERSITE

M. l'abbé Proulx, directeur de l'Université Laval de Montréal, et MM. les Drs Paquet et Desjardins, sont en cette ville au sujet de la question des longtempis discutée de la fusion de l'école Victoria avec l'Université. Ils ont eu hier une entrevue avec quelques-uns des ministres, et mis entre les mains du chef du gouvernement le projet de loi qu'ils entendent présenter. Nous comprenons que l'un des dispositifs de ce projet pourvoit à une compensation à ceux des membres de l'école Victoria qui croyant avoir des droits acquis dont la majorité ne peut disposer restent opposés à l'union des deux institutions et soutiennent que la charte de l'école subsiste tant qu'il y aura l'un des membres de ce corps qui ne vaudra pas y renoncer.

M. l'abbé Proulx représente l'Université de Montréal.

M. le Dr Paquet est membre du sénat canadien et l'un des plus anciens professeurs de Victoria. Comme son collègue M. Desjardins qui fait l'an dernier le voyage à Rome avec l'abbé Proulx, il est tout à fait acquis à la fusion dont le résultat sera de créer à Montréal une seule institution universitaire pour les catholiques.

On se souvient du grand intérêt suscité durant la session dernière par sa tentative de fusion proposée à l'Assemblée. M. l'abbé Proulx était alors à Rome pour faire accepter par les congrégations romaines le projet de loi présenté mais qui fut rejeté.

AU PUBLIC

La session de la Législature provinciale est ouverte. Nous enverrons le Courrier du Canada durant cette session à toutes les personnes qui nous feront parvenir \$1 pour prix de l'abonnement.

Nous adresserons également le Courrier à partir de l'ouverture de la session locale jusqu'à la fin de la prochaine session fédérale, à tous ceux qui nous feront parvenir la somme de \$2.

Nous espérons que les amis de la cause conservatrice répondront à notre appel, car nous sommes décidé à faire notre devoir plus que jamais, et à suivre pas à pas les agissements de nos gouvernants.

Que l'on n'oublie pas cet avis : abonnement au Courrier \$1 pour la session locale, \$2 pour les deux sessions.

MAISON

VENDRE OU LOUER

CETTE VASTE ET MAGNIFIQUE MAISON SITUÉE AU NO. 9 RUE BEAUE

Maintenant occupée par l'établissement du "COURRIER DU CANADA"

CETTE MAISON qui a QUATRE ETAGES sur le devant et CINQ en arrière, et un SOUS-SOL, a été construite expressément pour y mettre l'établissement du COURRIER DU CANADA et est d'une solidité qui a permis de mettre au 2me étage toutes les machineries.

C'est aussi un poste de commerce très avantageux, l'établissement actuel occupé depuis 1879. Situation centrale, près du Bureau de Poste et du Palais de Justice.

Pour les conditions S'adresser au propriétaire

J. D. BROUSSEAU,

62, rue St-Louis,

ou à LABRECQUE & BELANGER,

Notaires, 18, rue Beaudry

Québec, 7 octobre 1890.

LE

"Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. Béland tabaciste, rue et Faubourg St. Jean, Filteau, libraire, rue Beaudry, Haute-ville, Drouin et Frère, rue St-Joseph, St. Roch, et à Lévis chez M. C. A. Demers, station de l'I. C. R.

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER PUREST, STRONGEST, BEST. CONTAINS NO Alum, Ammonia, Lime, Phosphates, OR ANY INJURIOUS SUBSTANCE. E. W. GILLET, TORONTO, ONT. MANUFACTURER OF THE CELEBRATED ROYAL YEAST CAKES



LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRE-NEUVE POUR LE TRANSPORT DES MAILLES

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur la Clyde.

TOUT EN FER ET EN ACIER

Is construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Table with columns: Vaisseau, Tonnage, Commandants. Lists ships like PARISIAN, SARMATIAN, POLYNESIAN, etc.

Service de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal.

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Montréal, De Québec. Lists dates and ship names.

Les steamers de la ligne sont équipés sur Montréal de jour les mercredis, les passagers désirant s'embarquer à Montréal peuvent le faire sans charge d'arrêt après 8 heures, le soir précédent.

Les steamers partent de Québec à 9 hrs A. M. les jeudis.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60.00, \$70.00 et \$80.00

Intermédiaire \$25, Entrepont \$20

Note - Le "PARISIAN" est éclairé par la lumière électrique

Service de Glasgow, Québec et Montréal

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montréal à Glasgow le ou vers le

Service de Londres, Québec et Montréal

Table with columns: De Londres, Steamers, De Montréal à Londres le ou vers le

Des steamers ne transportent pas de passagers pour Liverpool.

Des billets de retour bons pour 12 mois sont mis à prix réduits.

Un médecin expérimenté se trouve sur chaque steamer.

Un vapeur avec les passagers pour les steamers de la ligne pour Liverpool, quittera le quai du Grand Tronc, Pointe-Lévy, à huit heures, et le quai Napoléon, Québec, à neuf heures précises, chaque matin du départ.

Des connaissements sont donnés à Liverpool et dans les ports du Continent pour tous les ports du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, FAE &

PAR LE "SARDINIAN" NOUVEAUTÉS

ROBES TRÈS RICHES POUR L'HIVER!!!

NOUVEAUTÉS EN BRODERIES.

PATRONS DE ROBES en étoffes noires brodées, de \$18.50 à \$35.00.

PATRONS DE ROBES si le combinaison de Laine, Soie, Satin et Velour.

PATRONS DE ROBES en étoffe de poil de chamois avec pois et patrons fantaisie, spécialité.

MELTONS POUR ROBES couleur unies, 26 pouces de large, bonne valeur à 15c la verge.

SERGES EN COULEUR, 26 pouces de large, une étoffe très convenable et très utile pour robes de jeunes filles allant à l'école.

DRAPS DE DAMES uni, 45 pouces de large, 30c, 58c, 80c, 90c.

NOS ÉTOFFES A ROBES fantaisie à 17c, 20c, 25c et 28c sont reconnues par nos pratiques comme étant les meilleurs valeurs que l'on puisse trouver en cette ville.

JUPONS DE DAMES pour l'hiver, de \$1 à \$7.

JUPONS EN FEUTRE valeur spéciale à \$2.25.

JUPONS EN LAINE TRICOTÉE.

SERGE ETAMINE noire, valeur et fabrique spéciale à 33c, 35c, 50c.

MANTEAUX ULSTERS pour jeunes filles, à \$1.00, ce prix est bien au-dessous de la valeur réelle.

MANTEAUX ULSTER pour Dames, \$4.50.

Achetez au comptant et sauvez 5 cents par piastre.

Glover, Fry & Co

Québec, 25 octobre 1890.

Pension privée

ON DEMANDE DEUX OU TROIS PENSIONNAIRES dans une maison de pension privée.

Prix modérés. S'adresser: Mlle Vve WM DION, No 12, rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 4 octobre 1890—1m.

Généalogie du peuple canadien

Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine.

2 beaux volumes de 650 pages reliés 7 \$4.50 PAR VOLUME, \$4.50 PAYABLE PAR

50c par semaine

Le Dictionnaire Généalogique

est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabricants paroissiaux, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement.

Pour autres informations ou pour les souscriptions directes, pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Éditeurs

EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS

20—rue St-Vincent—20 MONTREAL.

Québec, 11 juillet 1890.

Convulsions Arrêtées Grátis

Merveilleux succès. Grand RESTAURATEUR NERVEUX Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les actions nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFALLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bouteille de \$2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'Express du malade au Dr KLINE, 931 RUE ARCY, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉPÊCHÉ-VOUS DES CONTRACTIONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an2fjs. 1053

VIN DE CHAPOTEAU

DELICIEUX, NUTRITIF, RECONSTITUANT.

Ce Vin Tonique contient la Dextrose chimiquement pure de Chapoteau obtenue par la digestion artificielle de la viande de bœuf par la pepsine.

Le VIN DE CHAPOTEAU nourrit les malades, les convalescents, les vieillards et toutes personnes atteintes d'Anémie par épuisement, Digestions difficiles, Dégoût des Aliments, Fièvre, Diabète, Phthisie, Dyspepsie, Tumeurs Cancéreuses, Maladies du Foyer et de l'Estomac.

Migraines—Maux de Tête

GUARANA DE GRIMAULT & CIE.

Pharmaciens à Paris.

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée suffit pour faire disparaître les Maux de Tête, Migraines ou Névralgies les plus violentes. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les Coliques.

Dans toutes les Pharmacies, Gros: Chez M. M. Lymon, Sons & Co, Montréal.

Québec, 28 février 1890—1 an

TÉLÉGRAPHIE

Boulangier doit venir au Canada

Londres, 13.—Le général Boulanger, qui vient de quitter tout récemment l'île de Jersey, doit venir demeurer dans la Colombie Anglaise.

Discours du cardinal Lavigerie

Alger, 14.—Le cardinal Lavigerie a offert hier un dîner aux officiers de l'escadre française de la Méditerranée. Il a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que l'union de l'Eglise et de l'Etat était nécessaire.

Ce fut, a dit le cardinal, le premier désir de l'Eglise et du clergé. Leur devoir de patriotes était d'adhérer sans aucune réserve à la forme actuelle de gouvernement. L'union de l'Eglise et de l'Etat sera le salut du pays. En adjurant le clergé de France d'embrasser ces vues, il ne craint pas d'être désapprouvé par aucune autorité.

Le discours du cardinal Lavigerie a causé une profonde sensation dans la capitale de l'Algérie et dans les cercles politiques.

Querelle fatale

Trois-Rivières, 14.—Le greffier de la paix est allé à Mont-Carmel recevoir la déposition ante mortem d'un individu du nom de Thelrand, âgé de 62 ans. D'après quelques rapports il paraîtrait que dimanche ou lundi Thelrand a eu une querelle avec son neveu, âgé de 20 ans, et, après les paroles, l'oncle et le neveu en sont venus aux coups.

Thelrand a été frappé presque mortellement par le neveu et on n'en attend que la mort.

Exportation des fruits

Ottawa, 13.—Une compagnie importante de Londres, Angleterre, a envoyé une lettre au ministre de l'agriculture, pour attirer son attention sur la quantité énorme de végétaux et de fruits en conserve, qu'il y a sur le marché anglais, et sur cela est fourni par les Etats-Unis. Pendant cette saison seulement, 500,000 caisses de pommes ont été reçues, et ils préféreraient de beaucoup les fruits canadiens. C'est l'intention de l'hon. John Carling de s'enquérir de la chose, et si les conditions sont avantageuses, si nos fruits sont bien recommandés, il fera exporter des fruits et des végétaux du Canada sur les marchés étrangers.

Perte du torpilleur le "Serpent"

Londres, 14.—Nous avons reçu de nouveaux détails au sujet de la perte du croiseur le *Serpent*. Le sinistre a eu lieu à 11 heures dans la nuit de lundi. Une affreuse tempête sévissait alors, et l'obscurité était complète. Quand le vaisseau toucha, il se fit aussitôt une grande voie d'eau; aussitôt que le vaisseau eut pris l'eau profonde, des masses énormes d'eau précipitèrent dans le vaisseau. La plus grande partie des officiers et de l'équipage étaient dans leurs cabines quand le vaisseau toucha, et plusieurs d'entre eux n'eurent pas le temps de se rendre sur le pont.

L'accident a été si subit et si terrible que plusieurs même de ceux qui étaient sur le pont n'eurent pas le temps de mettre les chaloupes à la mer. L'espace de temps entre le choc et l'engloutissement du navire, a été si court que presque tous ceux qui étaient à bord furent noyés.

Les trois matelots qui atteignirent le rivage furent si maltraités par les flots, qu'ils arrivèrent épuisés. Ils furent aussitôt transportés à l'hôpital. Des ordres ont été envoyés pour les faire venir immédiatement en Angleterre; car l'amiral doit tenir une enquête sur le sinistre. Sa Majesté a télégraphié pour avoir des informations, et a exprimé toute la sympathie qu'elle éprouve pour les familles des officiers qui ont perdu la vie dans ce sinistre et pour l'équipage.

Il est officiel que le *Serpent* aurait dû être réparé avant de faire cette traversée.

Le commandant devait arrêter à Corruna ou à Vigo pour le faire réparer, mais il n'en a pas eu le temps.

Il y avait 176 hommes à bord quand l'accident eut lieu, et à part de trois matelots, tous ont péri. On a demandé au gouvernement Espagnol de faire faire toutes les recherches possibles pour trouver les cadavres de tous ces malheureux et le gouvernement anglais offre une récompense pour chacun. Le vice-consul anglais de Corruna s'est rendu à Camvias pour avoir une entrevue avec les trois survivants du naufrage.

Cause probable du naufrage

On assure qu'il est tout probable que le naufrage est dû à un dérangement de l'aiguille de la boussole occasionné par le voisinage de l'immense quantité de fer qui se trouve le long de la côte. Ceci a déjà été la cause de plusieurs naufrages.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougall, New-York.

Québec, 16 février 1889. 563

Avis aux Mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants, il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bouteille d'essai de \$2 gratuitement. Adresse au Dr KLINE, 931, Arch St., Phila., Pa

Maison à vendre

UNE MAISON EN BRIQUE A UN ETAGE, située au No 21, RUE JUPITER, à proximité de la gare Berthelot.

Conditions faciles. Pour plus amples informations, S'ADRESSER SUR LES LIEUX Québec, 8 septembre 1890. 9

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS.

En cour

La cause de McGreevy vs McGreevy s'est plaidée hier en Cour Supérieure devant l'hon. juge Routhier et a été prise en délibéré.

Personnel

MM. F. Langelier et F. X. Lemieux qui étaient allés à Ottawa pour plaider la cause de Morin devant la Cour Supérieure sont de retour.

—M. le Dr C. O. Collet, de Lévis, est arrivé d'Europe via New-York, après un voyage de plusieurs mois passés dans les principales villes du continent européen dans l'intérêt de sa profession.

Collision

Le navire "Terpsichore" coulé à fond

Un télégramme reçu de Douvres mande que le navire norvégien Terpsichore, capitaine Sarsen, parti de Québec pour Newcastle, Angleterre, a sombré après une collision dans la nuit du 15 courant. Ce navire est venu en collision avec le steamer anglais Cassia. Ce dernier a reçu des avaries mais n'a pas fait eau. Le Terpsichore a été démanté et a coulé à fond. L'équipage a été sauvé par un autre vaisseau et le navire a été abandonné.

Décès d'un commis voyageur

Mardi après-midi, M. Peter Kemp, commis voyageur de la maison Northroy Lyman & Co, pharmacien de Toronto et Montréal, est arrivé à Québec et s'est retiré à l'hôtel Blanchard. Il alla par affaires à la pharmacie Burke, et se sentant indisposé, il fut invité par M. Burke pour accepter son hospitalité. M. Kemp accepta l'invitation, et dans le courant de la nuit son état inspirant des craintes, on envoya quérir le médecin qui en arrivant constata que le cas était désespéré. Sur sa demande, le révérend M. Lowe fut appelé à son chevet.

Malgré qu'on lui donnât tous les soins que réquiert son état, M. Kemp est mort jeudi matin.

Comme il était natif d'Alloa, en Ecosse, les membres de la société Saint André, de cette ville, se sont chargés des funérailles, et jeudi soir ils ont accompagné les restes mortels de leur compatriote jusqu'à la gare du Pacifique. Les funérailles du regretté M. Kemp, qui était bien connu à Québec, auront lieu à Toronto.

Testament de Madame Papineau

Le testament de feu madame Mary Eleonor Wescott, femme de M. Louis-Joseph Papineau, morte subitement à l'hôtel Windsor à Montréal, samedi dernier, vient d'être enregistré au greffe des Tutelles. Ce testament, écrit entièrement de la main de la testatrice, date du 12 juin dernier. Les exécuteurs testamentaires sont: son mari, sa fille Marie-Louise, l'honorable Auguste Papineau, M. Strachan Bethune, C. R. et M. Talbot, R. Rogers, de Philadelphie.

A son mari elle laisse un revenu annuel de \$3,000 qui sera divisé après sa mort entre son fils Louis-Joseph, sa fille Marie-Louise et sa bru, Caroline Rogers-Papineau. Son mari aura l'usufruit de tous les objets personnels, objets d'art, etc., dont elle n'a pas disposé autrement qui seront divisés ensuite entre ses enfants, la fille ayant le premier choix dans le partage, et la part du fils étant réversible sur le petit-fils, qui par ordre de primogéniture héritera du manoir de Montebello, conformément au testament de feu l'honorable Louis-Joseph Papineau, beau-père de la testatrice.

A sa fille Marie-Louise elle donne \$10,000 hors part, ses diamants et ses bijoux, la statue Thorwalden, *Cupidon*, la *Sainte-Famille* de Raphaël, et une quantité d'argenteries. De plus à partir de la sixième année après la mort de la testatrice, Mlle Papineau recevra une annuité de \$8,000.

Un revenu annuel de \$2,000 est accordé à son fils, et de plus la statue de marbre *Rebecca* et un portrait à l'huile de madame Lebrun. Sa bru, Caroline Rogers Papineau, reçoit une annuité de \$3,000 durant six ans, puis \$6,000 laquelle somme sera réversible sur les enfants qu'elle aura avec son mari actuel, si elle meurt, ou convole en secondes noces. Les dons charitables consistent en sept ou huit legs variant de \$100 à \$2,000 à différentes congrégations et institutions protestantes. La fabrique catholique de Montebello reçoit \$100 au profit des pauvres.

Demandez le Pond's Extract. Evitez les imitations. POUR TOUS LES MAUX

Hémorroïde, Contusions, Catarrhes, Blessures, Douleurs, Brûlures, Toilette Intime

Fac-Simile du Flacon enveloppé de papier chamais. ET LA Grippe

SERVEZ-VOUS DE POND'S EXTRACT

IL GUERIT LES

Enrouements, Engèlures, Rhumatismes, Maux d'Yeux, Hémorrhagies, Inflammations, Maux de Gorge

Préparé seulement par la POND'S EXTRACT CO.

76, FIFTH AVENUE, NEW-YORK.

Québec, 7 mai 1890

MEMORY

Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus only sent on application to Prof. A. Linscott, 227 Fifth Ave., New York.

Québec, 11 février 1890—1an 2fjs 18

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC.

LE 3 NOVEMBRE prochain, cette Société paiera à ses actionnaires, un dividende semi annuel de

Trois par Cent

sur le fon d's capital permanent. Le livre des transferts d'actions sera fermé du 20 au 31 Octobre courant inclusivement.

Par ordre, G. GOURDEAU, Secrétaire.

Québec, 13 octobre 1890—1m. 26

BEHAN BROS.

Nouvelles Étoffes à Robes, Draps pour Ulsters, Draps pour Manteaux.

VENANT D'ÊTRE REÇUS Quelques lignes à bas prix.

Nouveaux Gants, Camisoles et Caleçons.

VETEMENTS de DESSOUS EN LAINE NATURELLE DE TOUTES GRANDEURS.

Nouvelles FLANELLES, COUVREPIEDS, COUVERTES!

ALLOT de COUVERTES légèrement enluminées à une énorme réduction.

Aussi: Claques, Pardessus, Bottines en Feutre pour Hommes, Femmes et Enfants.

BEHAN BROS.

La Banque Nationale

UNDI, LE TROIS NOVEMBRE prochain, et après, cette Banque paiera à ses actionnaires un dividende de TROIS POUR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 31 octobre prochain.

Le livre de transport d'actions sera clos depuis le 17 au 31 Octobre prochain inclusivement.

Par ordre du bureau de direction, P. LAFRANCE, Caissier.

Québec, 27 septembre 1890—1m. 16

COMPAGNIE DE NAVIGATION

Richelieu et Ontario

QUEBEC ET MONTREAL.

Le steamer Québec, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon, les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, à 4 HEURES de l'après-midi.

Le steamer Montréal, capitaine L. H. Roy, partira du quai Napoléon, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 4 HEURES de l'après-midi.

Ces deux steamers arrêtent à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

LA LIGNE DU Saguenay, Québec et Chicoutimi.

Si le temps le permet, le dernier bateau pour le Saguenay partira Vendredi, le 14 Novembre, à 8 heures du matin.

Le vapeur *Corinthian*, capitaine Lecours, partira du quai St André, à 730 hrs. A. M., MARDI et VENDREDI, arrêtant à la Baie St-Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha Ha et Chicoutimi.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour Montréal, au bureau de la Compagnie, quai Napoléon, et pour la ligne du Saguenay, au bureau sur le quai St-André, et aussi au bureau des billets de R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis.

JULIEN CHABOT, Gérant-général.

L. H. MYRAND, Agent, Québec, 19 septembre 1890—6 m 75

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC.

Ancienne maison Methot fondée en 1808.

Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer

Commerce de Gros et de Détail

Fournisseurs ordinaires des Fabriques

ET DES Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

Stock universel et complet. Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC! Téléphone: 48.

Québec, 28 juin—avril 1889—1an. 080

Joannot Baltisberger

Fabrique d'Horlogerie, BERNE, (SUISSE.)

DEMANDE A S'ENTENDRE AVEC UNE SOCIÉTÉ

MAISON D'IMPORTATION à laquelle il serait accordé l'exclusive pour le Canada de ses montres à tourbillon.

Boussoles à nouveaux cadrans lumineux éclairant dans la plus grande obscurité. autres spécialités. Québec, 27 août 1890—10f. 143

ORGUE EOLIEN

La grande merveille musicale

Qu'est-ce qu'un Orgue Eolien ?

C'EST d'abord un ORGUE AVEC CLAVIER DE CINQ OCTAVES, COMPLET ET PARFAIT (dans tous ses détails, qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage d'un registre. Toute personne peut alors jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles. Mais le GRAND POINT surtout, c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre, non seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT les compositions les plus difficiles des grands maîtres, observant tous les changements de temps et de nuances les plus délicates. On ne peut faire une juste idée de cette orgue merveilleuse sans l'avoir entendue. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATTE, 676, rue Notre-Dame, Montréal

SEUL IMPORTATEUR DES PIANOS

Hazelton, Fischer et Dominion, et les Orgues Dominion.

Québec, 10—août 1899 avril 1889—1an 3fjs 102

FRECHON & CIE

16-15, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

D'ORNEMENTS D'EGLISES

ET DE

STATUES RELIGIEUSES!!!

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cri-taux—Chasubleries—Soiries—Linge d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses!!!

Montagnes faites sur mesures

VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 1er mai 1890—1an.

JULIEN COTE, L. B. L. L. B., NOTAIRE PUBLIC.

8, RUE DU FORT, (VIS-A-VIS LE BUREAU DE POSTE)

ARGENT A PRÊTER SUR HYPOTHÈQUES à des conditions faciles. Règlement de successions. Affaires de Fabriques. Agent d'immeubles. HEURES DE BUREAU.—De 9 hrs A. M., à 4 1/2 P. M.

W. BAKER & CO'S Breakfast Cocoa

Est absolument pur, et Pas de Chimiques

ont été employés en sa préparation. Il est plus que tout autre plus fort que le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre; c'est ainsi, plus doux, plus agréable, plus nourrissant, et fortifiant. Facile à digérer, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.

So vend chez tous les Epiciers, W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

Dernière Edition

L'INSTRUCTION GRATUITE

\$2,000,000 par année

M. Mercier a adressé au greffier du conseil-ville de Montréal une lettre accompagnée d'un rapport de M. Ouimet, surintendant de l'éducation, par lequel il a démontré que l'établissement d'un système d'instruction gratuite par l'Etat dans la province coûterait \$2,000,000 par année.

De tout un peu

On annonce la faillite de la maison Bairing Bros. banquiers de Londres.

Le steamer Corcan qui est arrivé dans notre port cet après-midi, a dû arrêter à la quarantaine de la Grosse Ile vu qu'il y avait deux cas de picote à son bord.

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame veuve Chouinard, mère de M. H. J. B. Chouinard, avocat et greffier de la cité, décédée subitement ce matin.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus vives condoléances.

CAUSE CELEBRE

Tassé vs Berthiaume

Témoignage de M. Tassé, du curé Bourgeau et de M. Marlon

M. Tassé poursuit son témoignage : Depuis mon départ de la Minerve, dit-il, c'est M. Berthiaume qui a le contrôle politique du journal.

Avant d'être à la Minerve en 1880, dit-il, j'avais été au même journal en 1868, d'abord comme traducteur, puis comme rédacteur-conjoint, ensuite j'ai rédigé le Canada à Ottawa. En 1880, je suis entré à la Minerve avec un salaire de \$2,000. J'étais alors député, et mon indemnité parlementaire de \$1,000 me faisait un salaire de \$3,000.

Un commencement d'août j'ai été faire un voyage au Témiscamingue. A mon retour, j'ai appris que les avocats de la compagnie avaient envoyé une lettre à M. Berthiaume le sommant de remettre sur la Minerve le nom de M. Tassé.

Avant mon voyage, j'ai offert et donné des articles à M. Tremblay. Ils n'ont jamais paru. Avant mon voyage, on a accepté de ma copie, mais on l'a retardée, ce qui n'arrive jamais.

J'ai envoyé un article en défense de sir Hector, intitulé : " Pourquoi ces attaques ? " et un autre défendant sir A. P. Caron. Ils ont été retardés deux ou trois jours. J'ai constaté que c'était un effet de la fantaisie de M. Tremblay, car le prote avait l'ordre de ne rien retarder.

M. Tremblay se tenait dans les bureaux de la rédaction. Il occupait même mon fauteuil ; un jour, j'ai été obligé d'attendre plusieurs minutes avant qu'il le quittât.

A mon retour de Témiscamingue, j'avais écrit un rapport de mon voyage, dont on a retardé la publication. Il commençait par ces mots : " Notre directeur, etc. "

On a substitué les mots : " M. Tassé. " Je suppose que a fait le changement, car mes assistants ne se seraient jamais permis cela sans ma permission.

Depuis que la Minerve est démenagée de la Place Jacques-Cartier, j'ai fait transporter ma bibliothèque chez moi, et je rédige le journal chez moi. Après l'affermage, mes habitudes ont été les mêmes, j'y ai même donné une plus grande attention. Etant assiégé par beaucoup de monde, en partie des chercheurs de place, j'ai préféré me retirer dans la retraite, où j'étais mieux pour travailler.

DEPOSITION DU CURÉ DE LAPRAIRIE

M. l'abbé Florent Bourgeau, curé de Laprairie, est appelé dans la boîte aux témoins.

Q. Avez-vous pris connaissance des articles publiés par M. Joseph Tassé, dans la Minerve, sur la langue française ?

R. Oui, monsieur.

Q. Qu'en avez pensé ?

R. Je les considère comme des articles d'un grand mérite et qui ont dû exiger un grand travail.

DEPOSITION DE M. MARION

M. A. Marion, secrétaire de la rédaction de la Minerve, dit que depuis le mois d'août 1889 au mois d'avril 1890, M. Tassé agit comme rédacteur-en-chef et directeur politique. En regardant la file de la Minerve, j'y ai trouvé une masse de ses articles.

Je ne puis dire que M. Tassé s'est rendu coupable de négligence. Il a produit par mois une trentaine d'articles.

Le témoin ajoute que M. Berthiaume l'a mis sous l'impression qu'il ne devait plus prendre de copie de M. Tassé.

Nouvelles Locales

Douane

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 15 novembre est de \$2,167.11.

Décédée

La vénérable mère St-Paul est décédée ce matin, au monastère des Ursulines, à l'âge de 72 ans environ. Elle était la tante de la vénérable mère de l'Assomption, supérieure actuelle des Ursulines.

La mère St-Paul est une demoiselle Léotourneau, de St-Pierre de Montmagny.

Mourant

M. le Dr Lamontagne, de Lévis a été frappé de paralysie ces jours derniers, et il a reçu hier les derniers sacrements. On le dit mourant.

Personnel

M. W. C. Gibson, avocat de cette ville, est parti hier pour Terrebonne, pour affaires professionnelles.

—Le juge Billy, le sénateur Robitaille MM. Hector Cameron et J. J. McDonald sont en cette ville.

Relique supposée

M. A. T. Lépine, député de Montréal-Est, a dû recommander au gouvernement d'Ottawa l'achat pour le Musée national de l'ancre qui a été trouvée récemment sur le rivage de l'île aux Œufs, et qui est supposée avoir appartenu au vaisseau amiral de Sir Hovenden Walker, péri en cet endroit en août 1711.

Interdit

M. John Franckum, pensionnaire de l'hôpital des aliénés protestants, à Verdun, et naguère canonier dans la batterie A, a été interdit pour cause d'insanité, et M. Wm. H. Franckum, son frère, a été nommé curateur.

Licenciés

Les hommes de la police riveraine ont terminé leur besogne jeudi soir, et ne reprendront le service qu'au printemps prochain.

L'affaire Tremblay

L'enquête dans l'affaire du notaire Tremblay, des Eboulements, a été ajournée à lundi. Il reste encore plusieurs témoins à entendre. Le défendeur Tremblay a été assigné comme témoin.

Prix du marché

Il y avait ce matin, abondance de provisions, et surtout de légumes sur le marché de la basse-ville. Les patates se vendent 30 centimes le minot, les carottes, 50 c. les choux de Stam, 25c. les panets, 60c. les oignons 70c. les poireaux, 35c. le cent, le beurre, de 16 à 18.

Mariage aux Indes

Mademoiselle Ethel Joly de Lotbinière, partie par le Parisien de cette semaine, en même temps que madame Boswell, sa sœur, pour les Indes où son frère est officier commissionné dans les Ingénieurs Royaux doit y épouser, à son arrivée, un officier de l'armée anglaise.

Bonne œuvre

Le petit bazar annuel de sœur M. de la Nativité, en faveur des pauvres de la ville, s'ouvrira le 15 décembre prochain à la salle d'asile des Sœurs de la Charité. Le plus petit objet, en faveur de cette œuvre, sera reçu avec reconnaissance. Nous comptons, cette année comme toujours, sur la générosité des amis du pauvre.

UN INTERESSÉ.

Heure de la Marée

Table with columns: MAREE HAUTE A QUEBEC-1890, November, Matin, Soir. Rows for days of the week and times.

Local

Si vous désirez une bonne position qui vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux et des vignes pour être distribués dans le cours de l'automne. Lisez son annonce dans une autre colonne.

A la librairie Montmorency-Laval

Par l'abbé Bogaud ; le christianisme et les temps présents, l'Histoire de la Bienheureuse Marguerite Marie, l'Histoire de Ste Chantal, l'Histoire de Ste Monique ; par Mgr Landriot, le Christ de la tradition, le symbolisme, l'autorité et la liberté, conférences sur la culture chrétienne de l'âme, les péchés de la langue etc.

PRUNEAU et KIROUAC, 28, rue de la Fabrique.

QUEBEC COUR SUPÉRIEURE

No 196 JOSEPH HAMEL, JOSEPH-ELZEAR BÉDARD et ERNEST HAMEL, tous trois de Québec, et fai tant commerce, en la cité de Québec, sous la raison sociale de Jos. Hamel & Cie,

E. VACHON, de Vancouver, Colombie Anglaise. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois Québec, 15 novembre 1890. (Signé) FISET, BURROUGHS & CAMPBELL, Vraie copie,

FISET, BURROUGHS & CAMPBELL, Québec, 15 novembre 1890-21, 50



CANAUX DU ST-LAURENT

DIVISION DU RAPIDE PLAT

Avis aux entrepreneurs

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées pour les canaux du St-Laurent, seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest Mercredi, le 21ème jour de Décembre prochain, pour la construction d'une écluse levante, support, etc., à Morrisburg, et le creusement et l'élargissement du Canal du Rapide Plat. L'ouvrage sera divisé en trois sections, chacune d'environ un mille de longueur.

Une carte topographique de l'endroit avec en plus les plans et les spécifications sera visible le et après Mercredi, le 21ème jour de Novembre prochain, à ce bureau et au Bureau de l'Ingénieur Résident, à Morrisburg, où des formules de soumissions imprimées peuvent être obtenues. Dans le cas de compagnies on devra adjoindre à la soumission les signatures courantes en toutes lettres, la nature des occupations et le lieu de résidence de chacun des membres de la compagnie, et de plus, un chèque accepté sur une banque ayant charte en Canada pour la somme de \$6,000 devra accompagner la soumission pour la section No 1 et un chèque accepté sur une banque ayant charte en Canada pour la somme de \$2,000 pour chacune des autres sections.

Ces divers chèques acceptés devront être endossés à l'adresse du Ministre des Chemins de Fer et Canaux, et seront confisqués si le signataire refuse le contrat pour les travaux aux conditions contenues dans son offre. Les chèques seront remis aux diffé-rents signataires dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Ce département ne s'engage à pas toutefois à accepter ni la plus basse ni aucune autre soumission.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, 7 Nov. 1890 Québec, 14 novembre 1890-41, 49

AVIS

LE SOUSIGNÉ OFFRE MAINTENANT EN VENTE une b.l. as ordiment de

MIROIRS DE FANTAISIE

MONTÉS EN CUIVRE TOUP-A-FAIT NOUVEAU,

Pour PRESENTS DE NOCES

— AINSI QUE —

Miroirs de Trumeau et de Cheminée, Nouvelles Moulures pour Cadres,

GRAVURES DE TOUT GENRES.

Petites Tables dorées et en cuivre, Chevalets en Bambou doré et en cuivre.

COMMANDES SOLICITÉES.

A. BÉLANGER,

117, rue St-Jean.

Québec, 10 novembre 1890-151, 44

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

No 2582.

ADÉLINE PARÉ, de Québec, épouse commune en biens de Augustin Perron, de Québec, d'émement autorisée pour est r en justice contre le dit Augustin Perron, Demanderesse,

AUGUSTIN PERRON, entrepreneur-maçon, de Québec, Défendeur.

UNE action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur en cette cause.

Québec, 29 octobre 1890.

CORRIVEAU & PARÉ,

Pros dem.

Québec, 5 novembre 1890-101, 43

De Quebec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les Libraires de Québec au prix modique de

30 CENTS

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté dans un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles ; son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs notes géographiques sur ces lieux que les rapports numériques et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS, Éditeur

LIQUIDATION

Des successions de feus JAMES McCORKELL, boulanger, et Dame ELISA JANE PARKER, Veuve JAS. McCORKELL.

NOUS VENDRONS PAR ENCAN PUBLIC, au bureau du Notaire soussigné, 28 rue Ste-Anne,

MARDI, le 25 NOVEMBRE courant

les dettes actives appartenant aux dites successions, savoir :

Billets tous récents, environ..... \$205.00 Comptes d'après Ledgers, environ..... 1379.00

Aussi un grand SAFE (5 pds de hauteur sur 3 pds 8 pds largeur). La vente à 11 A. M., et pour argent comptant. Pour autres informations s'adresser au Notaire soussigné, ou à M. W. H. CHILDS, boulanger, rue St-Valier.

A. J. MAXHAM & CO.

V. W. LARUE, N. P., 28, Ste-Anne, Haute-Ville, Québec, 11 novembre 1890-151, 48



CREDIT PAROISSIAL

G. B. LANCTOT,

1664, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL,

P. Q.

VENANT D'ETRE REÇUES MES-IMPORTATIONS DE

VINS DE MESSE

Le Colli de Sicile, vin sec, \$1.50 le gallon. Le Muscat d'Espagne, vin sucré, \$1.40 le gallon. Le Vin Canadien de Sandwich, \$1.25 le gallon.

—AUSSI UNE GRANDE QUANTITÉ DE—

Chasubles en velours avec sujet brodé or fin..... \$15.00 Chasubles en damas soie avec sujet en broderie..... 9.00 Chapes en moire de laine..... 12.00

Et autres Ornaments d'Eglises, Bronze, Vases et Bouquets, spécialité !!

STATUES de toutes sortes manufacturées dans mes ateliers et surtout " LE MAGNIFIQUE GROUPE DU ST-ROSAIRE " Huile d'olive, \$1.00 le gallon. Huile importé d'Italie \$8.00 le canistre de 5 gallons. Cierges, Merinos, Sais, etc.

C. B. Lanctot.

Québec, 7 juin 1890-1an



Le et après LUNDI, le 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DEPART DE QUEBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

3.45 P. M.—Train mixte pour la Rivière à Pierre tous les jours, y arrivant à 8.00 P. M., et à St-Raymond à 6.30 P. M.)

ARRIVEE A QUEBEC

9.00 A. M.—Train mixte part de la Rivière à Pierre tous les jours, à 4.40 A. M., (et de Saint-Raymond à 6.20 A. M.) arrivant à Québec à 9.00 A. M.

7.00 P. M.—Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la Jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.

25 minutes pour prendre le lunch au Lac Edouard Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations énoncées ci-dessus, pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT, Sect. & Gérant.

Québec, 4 octobre 1890

Demandé.

QUELQUES BONS DETAILLEURS pour vendre des arbrisseaux, \$40 par mois et les dépenses payées peuvent être gagnés par des personnes actives. Adressez avec références, D. H. PATTY, Geneva, N. Y.

Québec 12 Juillet 1890

LOUIS JOBIN

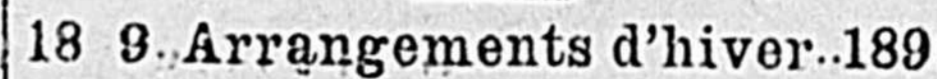
Sculpteur et Statuaire

Coin des Rues

Clair Fontaine et Burton.

QUARTIER MONTCALM

QUEBEC.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

18 9. Arrangements d'hiver-1890

Le et après LUNDI, le 18 NOVEMBRE 1890, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

LES TRAINS QUITTERONT LEVIS

Pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie..... 8.00

Pour Halifax et Saint-Jean..... 14.30

Pour la Rivière-du-Loup..... 18.00

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS

D la Rivière-du-Loup..... 5.30

D Halifax et St-Jean..... 13.10

D la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie..... 14.15

Le char d'ortie attaché au train Express quittant Lévis à 14.30 se rend jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

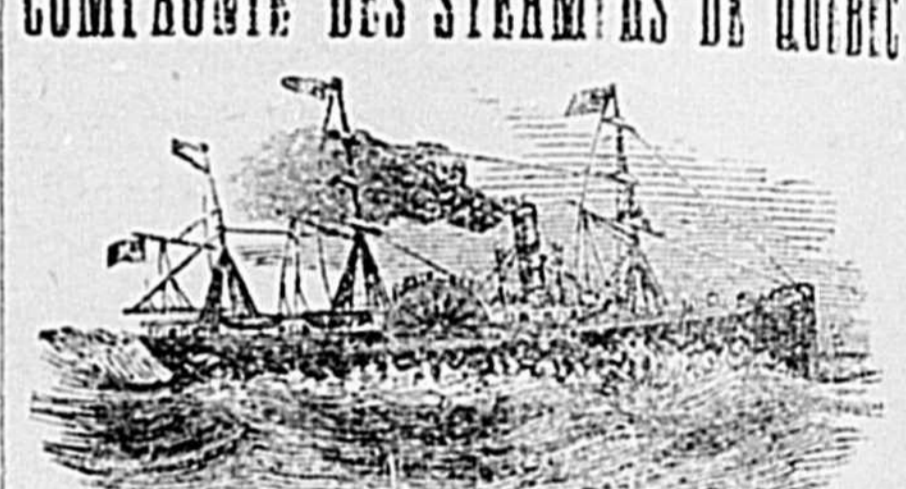
On se procurera des billets et des informations sur la route, les taux du fret et les passagers en s'adressant à

T. LAVERDIÈRE, 49, rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 14 nov 1890, Québec, 10 mars 90 nov 89-1an 1028

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC



Le SS. "MIRAMICHI"

Capt. A. Baquet

QUITTERA QUEBEC,

MARDI, le 25 Nov., à 2 h. P. M.

Pour JOINTE AUX PERES, GASPE, MALBAIE, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMER SIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU, avant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE AUX PERES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

Excellentes accommodations pour les passagers. Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement

Pour le fret et le passage

S'adresser à

ARTHUR ABERN, Secrétaire,

Qual Athlétique

R. M. STOCKING, Agent des passagers,

En face de l'hôtel St-Louis

Québec, 22 avril 1890

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

124, Rue ST-PAUL,

QUEBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour enveloppes

feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couvent sec et godronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton carton pour bois.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries

Papier à Tapisser de toutes sortes

AUSSEI : Gueuenières, Amarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier. Vieux Métaux, Machineries, Godrons

Le plus haut prix par jour de ce qui concerne la fabrication du papier.

CONDITIONS

COURRIER DU CANADA

PRIX DE L'ABONNEMENT